L'Agence des médicaments et des technologies de la santé au Canada

Description des rôles pour les membres du Comité consultatif sur l'évaluation postcommercialisation des médicaments de l'ACMTS

Le Comité consultatif sur l'évaluation postcommercialisation des médicaments (EPCM) compte les membres experts suivants : deux spécialistes de la méthodologie, de la recherche appliquée ou de l'analyse de données, deux cliniciens et deux représentants des patients.

Le rôle des membres experts d'un comité consultatif est :

- d'établir, de maintenir, et d'appliquer les normes et les méthodologies permettant l'EPCM par le réseau;
- de formuler des recommandations et d'offrir des conseils concernant les méthodologies actuelles ou émergentes d'EPCM au Canada;
- de fournir une expertise et des conseils au sujet des demandes complexes soumises au programme d'EPCM;
- d'aider l'ACMTS à trouver des spécialistes pour combler les lacunes méthodologiques ou sur des sujets pointus;
- de favoriser la participation des patients au programme et de soutenir les projets;
- de donner des conseils sur les façons d'appuyer et de promouvoir le programme et le réseau d'EPCM au pays.

Compétences

Tous les membres, y compris le président, doivent posséder les compétences suivantes :

- la capacité et la volonté de se conformer aux obligations quant aux conflits d'intérêts et à la confidentialité de l'ACMTS;
- la disponibilité et le temps à consacrer à la préparation des réunions et à la pleine participation aux activités du Comité;
- une connaissance et une compréhension du mandat de l'ACMTS et du Comité, y compris leur rôle au sein du système de santé;
- la volonté de travailler, dans le cadre de processus et de paramètres définis, à l'EPCM, selon une approche multicritère qui tient compte de l'innocuité et de l'efficacité et, lorsque c'est possible, d'autres facteurs comme les expériences des patients et des considérations d'ordre éthique ou juridique;
- l'expérience du travail en comité ou du travail communautaire;
- la capacité de communiquer efficacement;
- la capacité à acquérir de l'information et les compétences nécessaires pour gérer des enjeux importants;
- une bonne capacité d'écoute;
- la capacité de faire preuve d'intégrité, sans égard aux intérêts particuliers;
- la capacité de comprendre et de respecter diverses valeurs et croyances;
- la capacité à mériter respect et crédibilité auprès de diverses parties prenantes et de la population;
- la capacité de travailler de façon constructive en équipe et d'apprécier les points de vue et les opinions des autres membres du Comité et des spécialistes externes.

Compétences des membres représentant les patients

Les membres représentant les patients représentent les intérêts généraux des patients et de la population. Ils possèdent une expérience ou un intérêt avéré relativement aux dossiers locaux, régionaux ou nationaux de soins de santé. Ces personnes sont membres à part entière du Comité et soumises aux mêmes responsabilités, attentes et modalités que les autres membres.

Les membres représentant les patients ne sont pas tenus de posséder une expérience clinique ou de recherche, mais ils doivent être en mesure de passer en revue et de synthétiser des quantités considérables d'information. Leur rôle principal est de refléter les perceptions et les valeurs de la société canadienne contemporaine, et non celles d'un groupe ou d'une organisation en particulier.

Compétences des membres cliniciens

Les compétences supplémentaires suivantes s'appliquent aux membres cliniciens :

- détenir un doctorat en médecine d'un établissement reconnu;
- avoir de l'expérience en EPCM ou en données probantes du monde réel (DPMR); être praticien actif ou posséder de l'expérience en recherche clinique, un atout;
- comprendre le processus d'autorisation de l'usage de médicaments au Canada.

Compétences des membres spécialistes en méthodologie, recherche appliquée ou analyse de données dans le domaine de l'EPCM

Les compétences supplémentaires suivantes s'appliquent aux membres spécialistes en méthodologie, recherche appliquée ou analyse de données dans le domaine de l'EPCM :

- détenir un diplôme professionnel d'un établissement reconnu dans au moins une de ces disciplines : médecine, soins infirmiers, pharmacie, bioéthique, philosophie, économie de la santé;
- avoir de l'expérience de l'EPCM ou des DPMR; être praticien actif ou posséder de l'expérience en recherche clinique, un atout;
- comprendre le processus d'autorisation de l'usage de médicaments au Canada.

Rémunération

À compter de leur nomination, les membres du Comité consultatif sur l'EPCM sont admissibles aux allocations suivantes :

- 140 $ l'heure de travail découlant du comité, de la préparation et de la participation aux réunions;
- 70 $ l'heure pour les déplacements associés aux réunions;
- le remboursement de toutes dépenses raisonnables de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions, conformément à la politique de l'ACMTS sur les déplacements.

Temps à consacrer au mandat

La contribution attendue au Comité pourrait prendre jusqu'à deux jours tous les trois mois. Environ la moitié de ce temps est consacrée à la préparation de la réunion. Une fois l'an, les membres pourraient être tenus d'assister en personne à une réunion dans le cadre du Symposium de l'ACMTS (le lieu, toujours au Canada, varie d'une année à l'autre).

Durée du mandat

- Le mandat est de trois ans.
- Le mandat peut être renouvelé une fois, à la discrétion de la PDG de l'ACMTS.
- Le candidat retenu est tenu de respecter le Code de conduite de l'ACMTS.
- Les candidats doivent déclarer tous conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus qui pourraient nuire au bon fonctionnement du Comité consultatif sur l'EPCM.